## République Française

tion toy too our tipe

# Département du Doubs

### N° 148/17

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 11 septembre 2017,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 25 septembre 2017,

### Objet de la délibération :

Bail CCLL/M. Gavignet-Mme Dété, locaux ancienne poste, place de la mairie à Amancey

#### Nombre de membres

- En exercice: 99

- Présents titulaires : 73

- Absents: 26

Dont suppléés : 3

· Dont représentés : 8

· Excusés: 6

Non excusés : 9

- Votants: 84

# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

### SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept Le dix-huit septembre

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à l'espace culturel à Quingey sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de septembre

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

M. Doney Jean-Marie à M. Marechal Philippe, M. Lievremont Jean-Michel à M. Bonnefoi Frédéric, M. Edme Philippe à Mme Faivre Sarah,

**Procuration** M. Fourquet Luc à M. Mougin Gérard, Mme Petitet Marie-Jeanne à M. Prost Jean-Paul, M. Chabod Gérard à M. Pernin Daniel, M. Bole Joel à

M. Marguet Vincent, M. Bourquin Michel à M. Quété Gérard

Suppléé(e)s Mme Viprey Chantal par Mme Louis Nadia, M. Chopard Félix par M. Oudot Pascal, M. Chaussarot Michel par M. Bole Olivier,

Marca Kallan Windows Calabata Chairta II a C

Excusé(e) Mmes Keller Véronique, Galmiche Christelle & Faillenet Bernadette, Ms. Dugourd Pascal, Maugain Romuald & Bruchon Pierre

Mmes Breuillot Christine, Faillenet Maryse & Ragot Maryvonne, Ms.

Absent(e)s Maurice Jacques, Percier Pascal, Pogliano Jean-Louis, Laporte Jean,

Petetin Yves & Simon Gilles.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Madame Sarah Faivre, ayant obtenu la majorité, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur Le Président informe les membres du conseil communautaire que M. Gavignet et Mme Dété occupent un appartement sis au 1<sup>er</sup> étage de l'ancienne poste d'Amancey depuis le 1<sup>er</sup> juin 2017.

Le coût mensuel du loyer est de 500 euros hors charges.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Le président à signer ce bail avec M. Gavignet et Mme Dété.

Fait et délibéré en séance, le 18.09.17 Pour Extrait conforme.

Jean-Claude GRENIER

ésident

Communauté de Communes

7, rue Edouard Bastide 25290 ORNANS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20170918-148-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/09/2017